

# Fête des Cornards 2022

## ORGANISATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION DU 12 AU 20 AVRIL 2022

Le non respect de l'arrêté municipal 2022-23 PM peut entraîner la mise en fourrière des véhicules en infraction. Les frais d'enlèvement et de garde en fourrière sont à la charge des propriétaires. Pour toutes informations complémentaires, le service de la Police Municipale reste à votre entière disposition au 04 73 28 86 86 / 06 88 13 24 08.

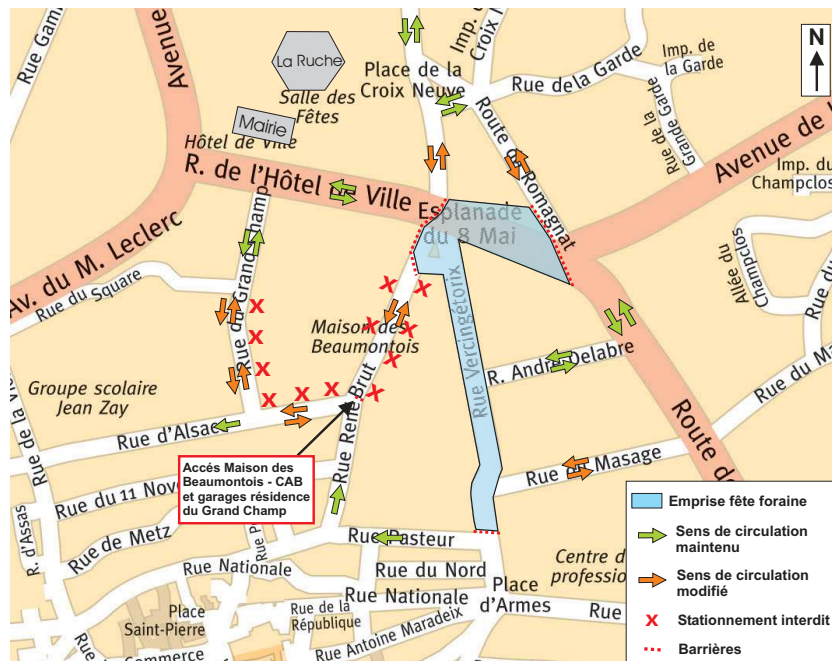
## FÊTE FORAINE

**DU MARDI 12 AVRIL À 10H00**  
**AU MERCREDI 20 AVRIL À 12H00**

• **Le stationnement des véhicules est interdit :**

rue Vercingétorix, rue Delabre, rue du Massage (partie comprise entre la rue Vercingétorix et la route de Romagnat), sur le parking situé Esplanade du 8 mai 1945, rue d'Alsace (entre la rue René Brut et la rue du Grand Champ, côté pair), rue du Grand Champ (entre la rue d'Alsace et la rue du Square, côté pair). **Le stationnement est réservé aux forains rue René Brut (entre la rue d'Alsace et la Maison des Beaumontois) et sur le parking de la Halle des sports de la Mourette.**

- **La circulation est interdite (sauf services) :** rue Vercingétorix (l'accès des riverains est autorisé de 1h du matin à 12h), esplanade du 8 mai 1945 et rue René Brut (après la résidence le Grand Champ jusqu'à l'entrée de la Maison des Beaumontois).
- **L'accès à la rue de l'Hôtel de Ville se fait comme suit :** par la rue d'Alsace qui, à cette occasion, est mise en double sens de circulation (partie comprise entre la rue René Brut et la rue du Grand Champ) et par la rue du Grand Champ qui est mise aussi en double sens de circulation (partie comprise entre la rue d'Alsace et la rue du Square).
- **Une déviation est mise en place** afin de faciliter la circulation des usagers.



## RETRAITE AUX FLAMBEAUX

**LE SAMEDI 16 AVRIL DE 20H30 À 23H30**

Une priorité de passage est donnée aux participants qui empruntent les voies suivantes :  
Départ La Ruche : rue du Grand Champ, rue d'Alsace (jusqu'à rue de la Paix), rue de Charade, place

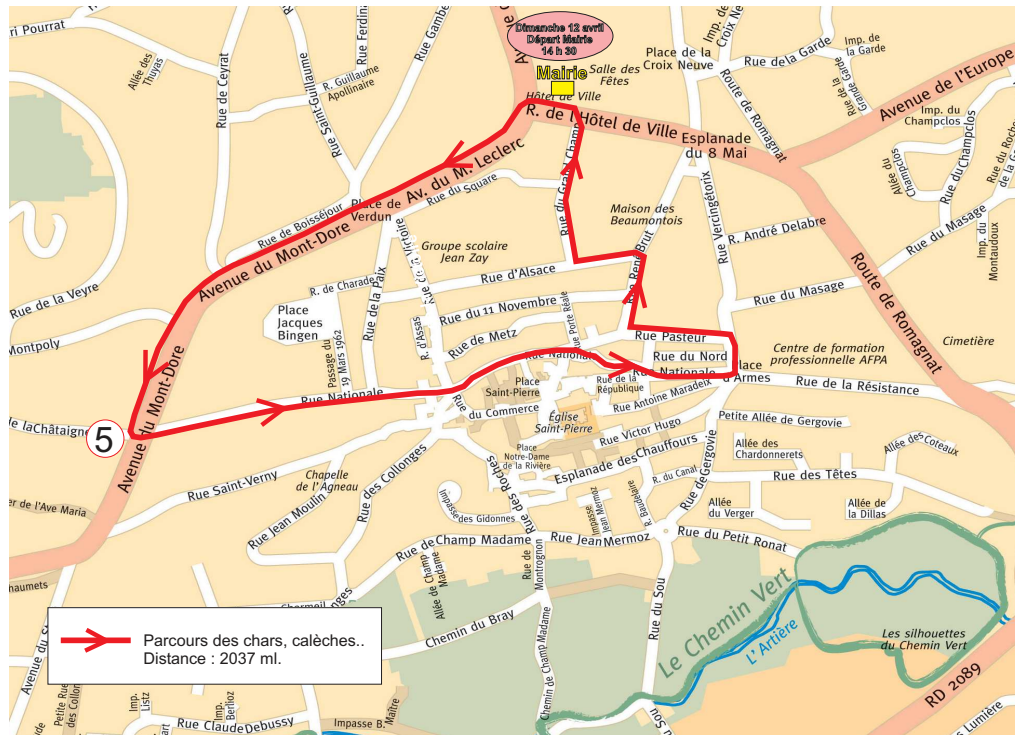
Jacques Bingen, passage du 19 mars 1962, rue Nationale, rue du Commerce, rue de la République, rue Nationale, place d'Armes, rue Pasteur, rue René Brut.

# DÉFILÉ CARNAVALESQUE

## LE DIMANCHE 17 AVRIL DE 13H00 À 18H00

- La circulation est interdite au fur et à mesure de l'avancement du cortège, sur le parcours qui emprunte les voies suivantes : rue de l'Hôtel de Ville, avenue du Maréchal Leclerc, avenue du Mont-Dore, rue Nationale, place d'Armes, rue Vercingétorix, rue Pasteur, rue René Brut, rue d'Alsace, rue du Grand Champ et rue de l'Hôtel de Ville.

- Le stationnement des véhicules est interdit entre 9h00 et 18h00 : place Nationale, rue Nationale et place d'Armes.



# SPECTACLE PYROTECHNIQUE

## LE DIMANCHE 17 AVRIL

- A partir de 8h00 et jusqu'à la fin de la manifestation** : le stationnement et la circulation des véhicules sont interdits sur les parkings Bopfingen, allée Stéphane Hessel et le parking zone bleue rue de l'Hôtel de Ville.
- A partir de 21h30** : la circulation piétonne est strictement interdite avenue du Maréchal Leclerc et

rue de l'Hôtel de Ville.

- Entre 20h00 et 23h00** : la circulation des véhicules est interdite rue de l'Hôtel de Ville et avenue du Maréchal Leclerc (partie comprise entre rue Gambetta et rue Saint-Guillaume). Les véhicules sont priés de suivre les déviations mises en place.

# COURSE CYCLISTE (AM 2022-24-PM)

## LE LUNDI 18 AVRIL DE 5H00 À 13H00

- Le stationnement et la circulation des véhicules sont interdits rue de la Résistance, place d'Armes, rue Nationale (entre la place d'Armes et la rue de la Victoire), rue de la Victoire (entre la rue Nationale et la rue d'Alsace), rue d'Alsace (entre la rue de la Victoire

et la rue du Grand Champ), rue du Grand Champ, rue de l'Hôtel de Ville (entre la rue du Grand Champ et l'esplanade du 8 mai 1945), rue Vercingétorix (entre la place de la Croix Neuve et l'Esplanade du 8 mai 1945), place de la Croix Neuve, route de Romagnat (entre la place de la Croix Neuve et la rue de la Résistance).

**Veillez à prendre vos dispositions dès la veille au soir pour stationner vos véhicules en dehors des voies citées ci-dessus car les mises en fourrière débuteront dès 5h du matin.**

*Nous vous remercions par avance de l'intérêt que vous porterez à cet avis et nous sommes conscients des difficultés que cela peut occasionner.*

*La Fête des Cornards fait partie du patrimoine de la commune et nous mettons tout en œuvre pour la préserver.*

*Nous vous souhaitons une agréable fête et qu'elle vous apporte tout le plaisir que vous en attendez.*